

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gerant, bureau du Journal, rue du Vieil-Abrevoir, 25 (coin de la rue Nain).

On s'abonne et on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITE-BULLIET et C^{ie}, 20, rue de la Banque.

ABONNEMENT : Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50
six mois, 14 " "
un an, 25 " "

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS, LAFFITE-BULLIET et C^{ie} pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées avant midi le jour de la publication.

ROUBAIX, 15 FÉVRIER 1868.

BULLETIN

Comme nous le faisait pressentir, il y a quelque temps, notre correspondant parisien, l'Empereur serait à la veille de modifier dans ses bases les plus essentielles le régime inauguré en 1852. La nouvelle loi sur la presse aurait été le premier pas fait dans cette voie, et, s'il faut en croire les rumeurs qui circulent — car ce ne sont encore que des rumeurs — nous reviendrions au régime parlementaire, à la responsabilité des ministres. Une proclamation au peuple ou un sénatus-consulte annoncerait cette grave détermination qui serait suivie de la dissolution des Chambres et de la nomination d'un nouveau ministère. On met en avant les noms de MM. La Guéronnière, Emile Ollivier, Buffet, etc. M. Rouher resterait au ministère d'Etat.

Personne, hormis les conseillers les plus intimes du Souverain, ne peut dire ce qu'il y a de vrai dans ces bruits ; mais ils sont très-accredités dans les cercles officiels de Paris, et un journal ordinairement bien renseigné, la France, les a le premier mis en lumière ; on sait que cette feuille, organe d'un groupe important de sénateurs, ne fait rien à la légère.

Dans ses dernières séances, le Corps législatif s'est occupé des articles 14 et 15 du projet de loi sur la presse. Le premier est ainsi conçu :

« L'exécution provisoire du jugement ou de l'arrêt qui prononce la suspension ou la suppression d'un journal pourra, par une disposition spéciale, être ordonnée nonobstant opposition, appel ou pourvoi en cassation en ce qui touche la suspension ou la suppression. »

Deux amendements demandant la suppression de cet article ont été pris en considération ; par suite, l'article a été renvoyé à la commission.

L'article 15 qui supprime les brevets d'imprimeurs et de libraires a eu le même sort. Mais il est à remarquer que c'est

sur la demande même de la commission qui propose, avec l'assentiment du gouvernement, d'ajourner la décision à intervenir et de procéder à une enquête sur les droits et intérêts des imprimeurs et libraires existants. Comme disposition transitoire, il serait accordé à tout géant qui en ferait la demande, un brevet d'imprimeur exclusivement destiné à l'exploitation de son journal. L'importance de ces deux décisions, dit avec raison le Bulletin de Paris, n'échappera à personne.

Les nouvelles de l'étranger redeviennent inquiétantes. L'agitation continue en Orient. Une vaste conspiration a été découverte en Bulgarie. On craint une révolte générale dans toutes les provinces danubiennes. La Turquie sera peut-être impuissante à la réprimer et on doit s'attendre à de graves complications de ce côté.

Le Morning Herald, de Londres, publie une lettre de son correspondant à Washington, dans laquelle celui-ci se dit autorisé à déclarer que le président Johnson va envoyer un ultimatum au gouvernement anglais à propos des réclamations de l'Alabama. M. Johnson exigerait que le cabinet de Saint-James accepte la solution proposée par M. Seward, et, en cas de refus, rappellerait son ambassadeur.

Les troubles féniens continuent à Cork. Toutes les nuits, la police échange des coups de pistolet, avec les mécontents. Malgré de nombreuses arrestations et la plus stricte surveillance, il en reste toujours pour continuer le feu.

Dans les Etats-Pontificaux, on prend des mesures de rigueur dans la crainte d'une nouvelle invasion de garibaldiens.

Le 9 février, anniversaire de la proclamation de la république romaine, a été célébré par diverses corporations dans plusieurs villes italiennes. Les étudiants de l'université de Padoue ont choisi ce jour-là pour organiser une manifestation en l'honneur de garibaldiens morts à Mentana. Le recteur de l'université permet d'abord, puis retire l'autorisation. La cérémonie n'en a pas moins lieu. La garde

nationale intervient, est sifflée et se retire. Les étudiants restent. L'ordre n'a pas été troublé autrement.

On dément décidément la nouvelle de la démission de M. de Bismark.

J. REBOUX.

P. S. Dans sa séance d'hier, la Chambre a encore renvoyé à la commission l'article 16 du projet de loi sur la presse.

Un article additionnel proposé par M. Berryer, concernant le roulement pour la composition des cours et tribunaux, a été rejeté par 173 voix contre 48.

J. R.

La réponse du ministre

M. le ministre du commerce a répondu au Rapport qui lui a été envoyé par la Chambre consultative de Roubaix.

Nous ne pouvons parler de ce document dont nous n'avons pas eu communication. Cependant, une personne qui en a pris connaissance, nous dit qu'il n'est pas de nature à encourager beaucoup les espérances qu'a notre industrie de voir plus efficacement protégée lors du renouvellement du traité de commerce. Il y a évidemment parti-pris pour les doctrines du libre-échange quand même, et on paraît décider à laisser l'industrie nationale s'en tirer comme elle pourra, et périr, si elle ne peut l'éviter.

Le ministre semble inviter la Chambre à lui donner de bonnes raisons militantes en faveur de droits protecteurs ; mais à quoi cela servirait-il, si on est décidé d'avance à les trouver marais ? Nous croyons cependant qu'il ne faut pas abandonner la lutte l'opinion publique est évidemment émi de la misère qui règne dans les pays industriels, et des dangers que court l'industrie nationale avec le régime actuel. Le gouvernement ne restera pas plus cette fois-ci que les autres insensible à la pressa de l'opinion publique.

J. REBOUX.

TROUBLES EN BELGIQUE.

Des dépêches ont annoncé que des troubles avaient éclaté dans les houillères de Marcinelle et de Gilly, près de Charleroi. Voici les détails que nous trouvons dans la Gazette de Mons :

« Nous recevons de tristes nouvelles de Charleroi. Depuis samedi, des ouvriers de plusieurs charbonnages se sont mis en grève et ont commis des dégâts dans les établissements qui les occupaient. La gendarmerie a été mandée par les autorités locales. Plusieurs arrestations ont été opérées. On redoute une nouvelle édition de l'affaire de Marchiennes. »

« Les voyageurs de qui nous tenons ces détails, disent que c'est notamment dans les charbonnages de Montigny que les plus grands désordres ont eu lieu. »

Dans son dernier numéro, la feuille montoise ajoute :

« Les journaux de Charleroi confirment ce matin les tristes nouvelles que nous avons reçues hier de cette ville. Ils nous apprennent que la gendarmerie a arrêté et conduit à la maison cellulaire une douzaine d'ouvriers charbonniers qui s'étaient livrés à des manifestations regrettables à Marcinelle et à Gilly. »

« Si nos renseignements particuliers sont exacts, des faits très-graves se seraient passés à Marcinelle. »

« Des émeutiers, au nombre de 170 environ, trompant la vigilance de la gendarmerie, se seraient dirigés, armés de bâtons et de fourches, vers la demeure du bourgmestre, et là une scène d'une violence inouïe aurait eu lieu : le bourgmestre aurait même reçu des coups de la population furieuse. »

Aujourd'hui samedi, une dépêche de Charleroi nous apprend que sur les douze personnes arrêtées, neuf ont été mises en liberté ; le calme est rétabli ; l'agitation n'a jamais eu un caractère politique.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE du Journal de Roubaix

Paris, 14 février.

« Il se passe des événements d'autant plus graves qu'ils restent plus ignorés du vulgaire. » Ainsi parlait hier soir un personnage mêlé à tous les incidents politiques et qui suit avec une profonde attention les

évolutions cachées ou avouées des cabinets européens ; et il ajoutait : « Il est impossible que dans un avenir très-rapproché il n'éclate pas un conflit dans lequel la France jouera le principal rôle ; elle s'y prépare et elle le fera bien ; mais je ne puis dire quelle sera l'occasion de ce conflit et quelle en sera la conséquence, car je ne sais si se sera contre la Russie ou contre l'Allemagne qu'elle aura à combattre ; je crois la lutte inévitable, mais je ne connais pas encore l'ennemi. »

Evidemment, celui qui parlait ainsi est un esprit essentiellement monarchique qui voit toujours les destinées des peuples réglées par la volonté individuelle des souverains. Il faut doublement souhaiter que ces prévisions ne se réalisent pas. Une guerre avec l'Allemagne ne pourrait avoir pour but qu'un agrandissement territorial, et nous ne savons où nous entraînerait une guerre de races ; une guerre avec la Russie ne serait amenée que par des fautes diplomatiques. L'Allemagne a un tempérament absorbant, mais nous avons dans notre génie national assez de force, de résistance et d'expansion pour que, la liberté et la bonne politique aidant, nous puissions plutôt étendre notre influence que subir celle des autres. C'est par les idées qu'il faut combattre l'Allemagne et je ne crois pas qu'elle songe à nous combattre avec d'autres armes. C'est dire que l'intérêt des deux nations est de rester amies et de substituer l'émulation à la rivalité et à la haine. Quant à la Russie, nous restons convaincu que la diplomatie suffit pour la réduire à l'inaction ; au moins pour de longues années ; et la coalition de l'Europe doit avoir pour but de faire pénétrer chez elle les mœurs et les idées des sociétés modernes. C'est le seul moyen de refouler la barbarie moscovite. En somme, ni d'un côté ni de l'autre, nous ne croyons la guerre nécessaire.

Je vous ai parlé, il y a quelques jours, de la conséquence qui me paraît inévitable de l'application du nouveau régime auquel la presse sera soumise ; il ne s'agissait de rien moins que du rétablissement de la responsabilité ministérielle et je vous disais que certains députés de la majorité n'auraient pas voté la loi sur la presse, la jugeant trop dangereuse, si l'Empereur conservait seul toute la responsabilité des actes du gouvernement. Les choses ont marché depuis un an ; et tel des conseillers du Souverain qu'éfrayait le programme de 19 janvier, se montre résolu à en demander et en appuyer l'extension. Ce ne sont pas là propos en l'air et soyez per-

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX.

DU 16 FÉVRIER 1868.

— 6 —

LE CAPITAIN DES ARCHERS

IV

UN GRAND PROJET

(Suite — Voir le JOURNAL DE ROUBAIX, du 4 février.)

— Que m'importe celui qui régnera sur la France, dit Raoul.

— Si je ne me trompe, dit le vieillard qui connaissait assez bien son blason, votre famille ne s'est pas toujours piquée d'une grande fidélité à la maison de France ; n'ai-je pas entendu parler d'un d'Herbignières qui a passé aux Anglais.

— Un cousin, c'est vrai, répondit le chevalier ; mais si vous attendez de moi pareille félonie, je vous prévienne que vous vous trompez.

Reproduction interdite. — Correspondance littéraire Ad. Favre.

— Allons donc, ardent chevalier, il ne s'agit pas de félonie ; nous haïssons comme vous les Anglais et nous voulons seulement nous ranger sous l'étendard d'un prince brave et sage, membre, du reste, de la famille royale de France, par Jeanne de France, sa mère.

— Eh bien, soit ! dit Raoul, je mets mon épée au service de Charles de Navarre, si vous pouvez me dire quels avantages j'en recueillerai.

— Quels avantages ! mais vous pourriez les choisir vous-même, tout ce que vous demanderez de raisonnable vous sera accordé.

— Quand le roi de Navarre sera devenu le roi de France ; mais d'ici là ?

— D'ici là, je puis vous promettre mille livres par an et vous en donner tout de suite trois cents, si cette offre vous est agréable.

Et le vieillard tendit à Raoul le sac de trois cents livres que Perrin Macé lui avait remis.

Nous sommes ici obligé de rompre quelques lances contre un préjugé historique qui nuit à notre récit ; on s'est plu à présenter à notre esprit les chevaliers du moyen-âge comme des modèles de bravoure, de générosité, de dévouement, de délicatesse.

Sans doute beaucoup de nobles donnèrent l'exemple de ces vertus ; mais la généralité des gens d'épée étaient de fiéffés coquins sans scrupules. C'est d'eux que parle un historien du treizième siècle lorsqu'il dit :

« Ces seigneurs, malgré leurs titres et leurs dignités, ne laissent pas d'aller à la proie et de faire le métier de voleurs ; sur les chemins publics, on les rencontre,

bardés de fer, ils attaquent loessants sans épargner même les pèlerins... Sur mer ils font métier de pirates, attaquant les navires, pillant les marchands... Ils trahissent leur roi pour le us faible intérêt et vont même jusqu'à renier leur Dieu... » (Jacobi de Vitriaco Historia, historia occidentalis.)

Nous ne surprendrons ; le lecteur, maintenant, en disant que chevalier Raoul d'Herbignières tendit main et prit sans façon le sac de cuivre qui présentait le grand vieillard.

— Ainsi, c'est l'affaire d'écu, dit celui-ci.

— Bien entendu.

— Et... avez-vous, dites-moi, un besoin argent de demeurer rêt-Landry ?

— Aucun, dit Raoul en enlevant son épée au fourreau.

De ce moment, Perrin M., le grand vieillard et d'Herbignières ont comme trois amis.

— J'étais ici pour quelque chose seulement, reprit le chevalier, et devais ensuite aller rejoindre l'armée... Mais puisqu'il n'y a plus d'écus sous la gouverne royale...

— Vous restez à Paris ?

— Sans doute, ce séjour plaît infiniment.

— Il vous plairait davantage encore si vous étiez mieux logé ; venez avec moi, et vous aurez un appartement dans ma maison, qui, sans offenser le Perrin Macé, est plus agréablement logé que la sienne.

— Alors, messire chevalier, l'ancien orfèvre radouci, vous ez à me compter dix livres parisis p les trois

mois que vous avez fait élection de domicile chez moi.

— Dix livres ! mais c'est horriblement cher, dit le vieillard.

— Vous croyez, répondit l'honnête bourgeois ; sachez-vous que la salle où logeait Messire est meublée à mes frais : un lit, une table de chêne...

— Et deux tabourets boiteux, acheva Raoul. Je vais vous donner cinq livres, et j'estime que vous serez content.

Maitre Perrin Macé allait se récrier, mais il se retint sur un signe du vieillard.

— Va pour cinq livres, dit-il.

Raoul retira cinq livres du sac de cuir et les donna à l'ancien orfèvre.

— Allons-nous maintenant sortir de cet antre, dit le chevalier.

— Nous allons partir, répondit le vieillard ; vous acceptez la proposition que je vous fais de venir habiter chez moi ?

— Je consens à tout, pourvu que je sorte au plus vite de cette atmosphère maudite.

Perrin Macé reprit sa lampe à la main et alla ouvrir la porte extérieure du caveau ; un escalier humide et étroit se présentait. Perrin Macé prit le premier, Raoul suivit et le vieillard ferma la marche ; on monta ainsi une soixantaine de degrés et l'on se trouva enfin au niveau du sol, dans une salle basse de la maison de maître Perrin Macé.

Là, le vieillard trouva un pourpoint court dont il s'était dépouillé pour descendre ; il le passa, ceignit son épée, et se coiffa de sa toque de velours, il sortit accompagné de Raoul.

— Vous êtes bien imprudent de partir avec cet homme, lui dit tout bas l'ancien orfèvre.

Le vieillard haussa inconsciemment les épaules et s'éloigna.

Il faisait une nuit profonde, la lune s'était couchée et d'Herbignières conjectura qu'il devait être très-tard, car on ne voyait dehors âme qui vive.

Un falot, porteur de lanterne qui se chargeait d'accompagner les passants attendus, rentra en ce moment chez lui.

— Un sol pour toi, manant, lui cria le vieillard, si tu nous mènes à la porte Barbelles-sur-l'Eau.

— Ce n'est point de votre monnaie de cuir que vous m'offrez ? dit le falot en s'approchant.

— C'est une belle pièce du roi Philippe VI, maraud.

— A la bonne heure !

Le falot prit la pièce et marcha. La défiance du digne homme avait une raison d'être ; il y avait alors une telle pénurie de métal, que l'on avait commencé à frapper un monnaie de cuir au milieu de laquelle se trouvait seulement une petite plaque de cuivre, d'argent ou d'or.

Les deux voyageurs causèrent peu en route, le vieillard semblait médiocrement parleur, et après l'effort qu'il avait fait depuis une heure, il avait sans doute besoin de repos.

Quant à Raoul, il avait l'esprit suffisamment occupé par la singulière aventure qui lui arrivait, et malgré son insouciance ordinaire, il se prenait à réfléchir.

Et puis une chose aussi était venue tout à coup provoquer son esprit ; à la porte Barbelles-sur-l'Eau avait dit le vieillard, vers le soir, cette femme que Raoul avait suivie au sortir de l'église Sainte-Croix,